



Paris, le 17 octobre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FNSEA engage le Gouvernement à une action d'ampleur et durable sur l'emploi agricole, pour lever les difficultés de recrutement et de compétitivité

La FNSEA salue la qualité et la richesse des échanges à l'occasion de la Conférence Sociale qui s'est tenue ce lundi 16 octobre, sous la présidence de Mme Elisabeth Borne, Première Ministre.

En tant que syndicat patronal attentif à la situation sociale, la FNSEA a devancé l'appel du Gouvernement pour trouver des solutions à la problématique du pouvoir d'achat des travailleurs français dans un contexte inflationniste. Ainsi, le secteur agricole est à jour de sa classification et de sa grille de salaire minima, notamment grâce à la mise en place d'une convention collective nationale. Une négociation est en cours sur la thématique du partage de la valeur.

Cependant, pour la FNSEA, la question de l'emploi en agriculture doit être raisonnée sur le long terme, car le secteur connaît des difficultés de recrutement structurelles. Ainsi, chaque année, de nombreux emplois, permanents comme saisonniers, ne sont pas pourvus : 14% pour l'année 2023. Cette situation est à rapprocher du défi de renouvellement des générations qui pèse sur l'agriculture française : d'ici 2030, 116 000 agriculteurs auront atteint l'âge de la retraite.

Parce que l'agriculture française repose et continuera à reposer sur des femmes et des hommes dont l'activité est tournée vers la souveraineté alimentaire durable, la FNSEA engage le Gouvernement à entamer d'urgence une réflexion pour lever les freins à la compétitivité et à l'attractivité des métiers agricoles.

A ce titre, la FNSEA a demandé dans le cadre de la PLOAA la mise en place d'un « grand plan compétences 2030 » pour affronter les défis de la transition écologique, du numérique et de la robotisation.

Plus largement, la FNSEA insiste sur la nécessité d'attribuer à l'agriculture la reconnaissance de « secteur en tension », pour doter l'agriculture des outils nécessaires à l'embauche directe. Cette reconnaissance permettra de mieux encadrer les contrats saisonniers, et d'éviter les situations qui placent les travailleurs dans des conditions moralement inacceptables pour notre profession, et pour la France en général. Celles-ci doivent être dûment sanctionnées.

Contact presse : Renan Morgat – renan.morgat@reseaufnsea.fr – 06.21.16.80.84